

● **Projet associatif**
2022 ▶ 2027 ●



ASSOCIATION PARENTALE

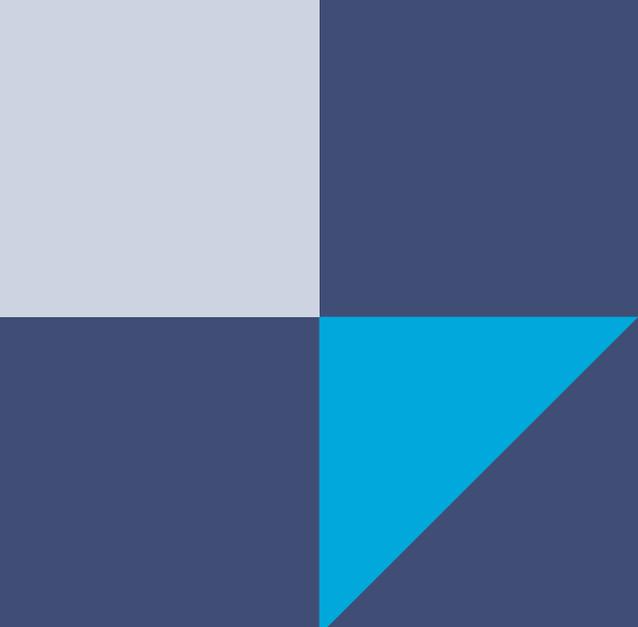
Rue Evariste Galois · 71210 Torcy

☎ 03 85 78 75 00 ✉ association@pbbs.fr



LEXIQUE

- AJ** Accueil de Jour
 - ARS** Agence Régionale de Santé
 - CAT** Centre d'Aide par le Travail
 - CCAS** Centre Communal d'Action Sociale
 - CREAI** Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
 - DAPHAD** Dispositif d'Accompagnement des Personnes Handicapées À Domicile
 - EA** Entreprise Adaptée
 - EAM** Établissement d'Accueil Médicalisé
 - EANM** Établissement d'Accueil Non Médicalisé
 - EEAP** Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
 - EHPAD** Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
 - ESAT** Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
 - IME** Institut Médico-Éducatif
 - MAS** Maison d'Accueil Spécialisée
 - MDPH** Maison Départementale des Personnes Handicapées
 - OMS** Organisation Mondiale de la Santé
 - SAVS** Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
 - VAE** Validation des Acquis de l'Expérience
- 



▶ Sommaire



Introduction	04
Historique	05
Charte pour la dignité des personnes Handicapées mentales	06
Nos valeurs	07

Nos engagements

1. Envers les personnes handicapées mentales	08-09
2. Envers les familles	10
3. Envers les professionnels	11
4. Envers l'environnement extérieur	12
5. Assurer la pérennité de l'Association	13
Pour conclure	14
Listes des établissements et services	15

“

Introduction

Depuis plus de 65 ans, les associations Papillons Blancs de Chalon/Louhans et du Creusot accueillent et accompagnent de nombreuses personnes déficientes intellectuelles dans un esprit de solidarité avec les familles.

En 2021, elles fusionnent et deviennent PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD.

Pendant toutes ces années, l'intérêt de la société pour les personnes en situation de handicap et le regard que l'on pose sur elles n'ont cessé d'évoluer.

Les stades de cette prise de conscience progressive peuvent se lire dans les grandes lois de 2002, de 2005 et de 2009 qui ont bouleversé l'idée que l'on se faisait de leur accompagnement. La reconnaissance de leurs droits, du droit à compensation du handicap notamment, a permis à ces personnes d'avoir prise sur leur propre destin.

En 2014, le premier rapport Piveteau et son « zéro sans solution » ambitionne de limiter au maximum les ruptures de parcours. En 2020, dans un second rapport Piveteau, l'habitat inclusif devient un objectif atteignable.

Avec la transformation de l'offre initiée par le plan ministériel 2019/2022, un nouveau palier est franchi. Il ne s'agit plus pour la personne de trouver sa place dans une offre existante et contrainte mais de pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté, souple et évolutif qui favorise la pleine participation à la vie sociale et soutient les personnes dans leur autodétermination.

Aujourd'hui, comme nos premiers projets associatifs, ce projet commun réaffirme les valeurs fondatrices de notre mouvement parental et nos engagements envers les personnes handicapées, leurs familles, les professionnels et l'environnement.

Il a été actualisé pour correspondre encore mieux aux besoins des personnes porteuses de handicap et à leur désir de pouvoir vivre avec les autres en disposant des mêmes droits.

Il dégage ainsi des axes prioritaires qui sont, pour les années suivantes, nos objectifs d'action et ceux des professionnels.

Cependant, de tels objectifs ne sont réalisables que si la motivation parentale s'exprime toujours avec force par des actions collectives qui peuvent peser dans les décisions politiques et faire évoluer les choses. Pour ce faire, l'association Papillons Blancs Bourgogne du Sud adhère à l'Unapei et à son antenne régionale.

Vouloir pérenniser nos associations de parents, c'est nous engager pleinement pour l'avenir de nos enfants au sein d'une société ouverte, accueillante et solidaire.



“

Historique

Plus de 65 ans de mobilisation

« Regarde notre fille, elle a la blancheur de l'innocence et l'instabilité du papillon ».

C'est cette phrase de Léon Malecot devant son enfant handicapé qui a inspiré le nom des associations fondées dans les années 50 à Chalon-sur-Saône et au Creusot par des parents qui se mobilisent pour donner à leur enfant une chance de vivre une vie "comme tout le monde".

Ces associations n'ont cessé de se développer au fur et à mesure des besoins grâce à la ténacité des bénévoles et à l'écoute des pouvoirs publics.

Des établissements et des services sont créés pour les jeunes et pour les adultes, pour ceux qui peuvent travailler et pour ceux qui ne le peuvent pas, pour les déficiences légères et pour les polyhandicaps.

Des professionnels de plus en plus qualifiés accompagnent au quotidien les personnes handicapées. Leurs compétences et leur motivation en font des partenaires responsables.

Après la création en 1956 d'une première **garderie** à Chalon-sur-Saône, c'est un **Institut Médico-Pédagogique** qui s'ouvre au Creusot et, quelques années plus tard, un **foyer d'hébergement** pour les travailleurs en ateliers protégés.

En 1973, un **Centre d'Aide par le Travail** est ouvert au Creusot, un autre **C.A.T.** en 1983 à Montret.

Une **Maison d'Accueil Spécialisée** accueille 36 personnes à partir de 1981.

De 1983 à 1994, des foyers sont créés pour s'adapter aux besoins : **Foyer d'hébergement**, **Foyers d'Accueil Médicalisé**, **Accueils de Jour**, **Mi-temps**, **Appartement de Préparation à l'Autonomie**.

Un **Centre Médico-Educatif** propose un internat ouvert toute l'année.

En 2000, un **foyer de vie** s'ouvre pour des personnes vieillissantes. Et 2008 et 2009 voient deux **Services d'Accompagnement à la Vie Sociale** se créer en direction des personnes retraitées.

La **MAS de Bergesserin** est prise en gestion le 1er janvier 2011.

Un nouveau **Foyer d'Accueil Médicalisé** est créé en 2014. En 2015, s'ouvre une section "personnes handicapées" à l'**Ehpad du Creusot** et les Accueils de Jour séniors se regroupent à **Odyssée**.

Rénovation complète du site **MAS-IME-CME** de 2018 à 2022.

Après la création en 2011 du GCSMS Hesperia 71 qui a permis aux Associations du Creusot et de Chalon/Louhans de se rapprocher, une fusion les réunit en 2021. C'est la naissance des Papillons Blancs Bourgogne du Sud.





Charte

Pour la dignité des Personnes handicapées mentales

La Personne handicapée mentale est Citoyenne à part entière de France, d'Europe et du Monde.

La Personne handicapée mentale bénéficie des Droits reconnus à la Personne humaine.

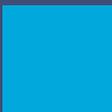
- ▶ **Droit à la vie,**
- ▶ **Droit à l'éducation et à la formation,**
- ▶ **Droit au travail et à l'emploi,**
- ▶ **Droit au logement,**
- ▶ **Droit aux loisirs,**
- ▶ **Droit à la culture,**
- ▶ **Droit à l'information,**
- ▶ **Droit à la santé,**
- ▶ **Droit à des ressources décentes,**
- ▶ **Droit de se déplacer librement.**

La Personne handicapée mentale remplit les devoirs auxquels tout citoyen est tenu.
Les obligations de la Société envers la Personne handicapée mentale sont :

- ▶ **De lui donner les moyens adaptés à la nature et au degré de sa déficience qui lui permettent d'exercer ses droits et d'accomplir ses devoirs,**
- ▶ **De veiller à ce qu'elle soit connue et respectée,**
- ▶ **De lui apporter la protection qui la mette à l'abri de toute exploitation.**

Nos valeurs

Le projet associatif s'appuie sur des valeurs partagées

DIGNITÉ  **RESPECT MUTUEL** 
CITOYENNETÉ  **BIENTRAITANCE**
LAÏCITÉ **SOLIDARITÉ**
SOUTIEN AUX FAMILLES
 **BIENVEILLANCE**

Engagement N°1

Envers les personnes accompagnées

Accueillir les personnes handicapées, les accompagner et construire avec elles un parcours personnalisé et sans rupture

Développer la souplesse de l'accueil et la personnalisation de l'accompagnement :

- ▶ Par des formules adaptées et évolutives en fonction des âges et des besoins en particulier : crèche, accueil périscolaire, services à domicile, séjours de répit, vacances, soutien lors d'une hospitalisation ou en fin de vie, accompagnement à la parentalité
- ▶ Par un éventail d'activités adaptées aux souhaits et aux possibilités de chacun

Instaurer des parcours sans rupture en anticipant les évolutions :

- ▶ Anticiper les événements prévisibles et réévaluer régulièrement les solutions offertes selon l'évolution des besoins : âge, état de santé, renouvellement des dossiers...
- ▶ Créer une coordination permanente entre accompagnants : familles, professionnels et développer les relations transversales entre établissements et services
- ▶ Initier plus spécialement des solutions pour les personnes vieillissantes

Organiser la participation directe de la personne à son projet de vie

- ▶ Encourager l'estime de soi
- ▶ Rechercher l'avis éclairé de la personne en facilitant la compréhension (facile à lire et à comprendre)
- ▶ Garantir la participation de la personne aux décisions la concernant
- ▶ Inclure des personnes handicapées dans les conseils et commissions les concernant
- ▶ Respecter l'expression politique et religieuse de la personne et son droit à une vie affective et sexuelle

Penser et agir "Bientraitance"

Préserver la dignité de la personne

- ▶ Par l'encouragement de l'estime de soi et la recherche de l'esthétique dans tous les domaines
- ▶ Par le respect de l'intimité physique, morale, spatiale...
- ▶ Par la recherche de l'équilibre entre la nécessité de sécurité et l'objectif d'autonomie

Rechercher le bien-être physique, moral et intellectuel de la personne par le « prendre soin » dans tous les domaines

- ▶ Assurer une qualité du cadre de vie
- ▶ Favoriser des liens conviviaux avec les autres et avec la famille
- ▶ Développer l'ouverture sur la vie culturelle et sportive

Veiller et se former aux évolutions de la recherche et des techniques dans le domaine du handicap

- ▶ Apporter les qualifications nécessaires aux professionnels
- ▶ Adapter les soins aux connaissances spécifiques des différents handicaps
- ▶ Partager les informations et les formations avec la famille
- ▶ Mettre en place des partenariats/conventions pour répondre aux besoins médicaux

Vivre dans la cité et dans la société

Développer l'autonomie de la personne dans les actes et les gestes de la vie quotidienne

Favoriser l'accès

- ▶ À l'école
- ▶ Au travail
- ▶ À l'habitat personnalisé
- ▶ À la vie citoyenne
- ▶ Aux soins



Engagement N°2

Envers les familles

Faire connaître l'association

- ▶ Assurer une couverture d'accueil et de communication sur l'ensemble du territoire de l'association
- ▶ Organiser des manifestations, participer aux forums associatifs et à différentes opérations

Accueillir les familles

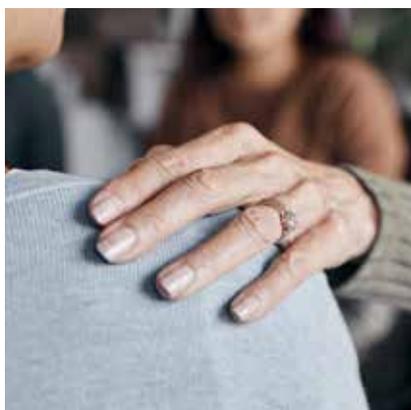
- ▶ Accompagner les familles et les soutenir dans leur fonction d'aidants
- ▶ Apporter une aide en les orientant et en les conseillant dans les démarches administratives
- ▶ Contacter et recevoir les familles dès l'admission de leur proche dans l'établissement selon le protocole défini par l'association

Informers les familles sur leurs droits et devoirs

- ▶ Envers leur proche
- ▶ Envers l'établissement
- ▶ Envers l'association

Développer la solidarité familiale

- ▶ Organiser des rencontres, des réunions d'informations, partager des moments de convivialité
- ▶ Susciter l'envie de participer à des actions ponctuelles
- ▶ Soutenir les familles dans leurs difficultés



Engagement N°3

Envers les professionnels

Accueillir les professionnels

- ▶ Faire découvrir l'Association, ses valeurs et ses missions via différents supports
- ▶ Accueillir les étudiants et stagiaires dans des conditions favorables

Accompagner la professionnalisation

- ▶ En favorisant la formation et les VAE
- ▶ En mettant en place l'analyse des pratiques professionnelles
- ▶ En favorisant la mobilité interne

Favoriser les échanges

- ▶ Entre administrateurs, familles et professionnels dans le respect des rôles et fonctions de chacun

Travailler en concertation avec les professionnels

- ▶ Pour optimiser la gouvernance associative
- ▶ Pour proposer des solutions innovantes dans l'accompagnement des résidents
- ▶ Pour travailler sur des projets futurs (accueil périscolaire, répit, vacances, vieillissement, rénovation des établissements...)
- ▶ Pour adapter les possibilités offertes par les nouvelles technologies en matière de bien-être, d'animation, de scolarisation et de prestations sanitaires (Télé médecine et téléconsultation)
- ▶ Favoriser l'accès aux soins et faciliter la prise en charge en amplifiant les liens créés avec le milieu sanitaire (formations, échanges, conventions ...)

Médiatiser les pratiques innovantes

**LE BIEN ÊTRE
DES PERSONNES ACCUEILLIES
ET CELUI DES PROFESSIONNELS
SONT INDISSOCIABLES.**



Engagement N°4

Envers l'environnement extérieur

Avoir un fonctionnement lisible et cohérent

- ▶ En **définissant** le rôle des administrateurs et des autres bénévoles, en **créant** des interfaces avec les professionnels, en **assurant** une transparence et une utilisation optimale des fonds reçus ou collectés
- ▶ En **mettant à jour** et en **diffusant** tous documents papiers, Internet...
- ▶ En **dotant** les établissements d'une signalétique
- ▶ En **utilisant** notre charte graphique sur tous nos supports

Faire reconnaître par la société la valeur, les capacités et la singularité des personnes handicapées mentales

- ▶ En **dynamisant** notre implication dans la cité et en établissant des partenariats
- ▶ En **faisant connaître** les talents des personnes handicapées mentales
- ▶ En **recherchant** des personnes ressources, des sponsors et des mécènes
- ▶ En **organisant** des échanges autour de thèmes ouverts à une large population
- ▶ En **médiatisant** nos actions
- ▶ En **maintenant des liens** avec l'Unapei et les autres associations parentales

Être une force de proposition pour faire évoluer les réponses aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles.

- ▶ En **développant les liens avec nos partenaires institutionnels**, en apportant notre expertise et notre expérience auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Départemental (CD) de Saône et Loire qui assurent la majeure partie de nos financements
- ▶ En **remontant les besoins** aux niveaux concernés
- ▶ En **s'impliquant** dans les différentes instances départementales, locales et régionales telles que MDPH, ARS, Conseils de surveillance de centre hospitaliers, CCAS, CREAL, commissions d'accessibilité...
- ▶ En **développant** des partenariats et des coopérations avec des acteurs publics (Éducation nationale, collectivités territoriales ...), des organismes (Opac, bailleurs sociaux), des entreprises, pôle Emploi, mission locale, centres de formation...
- ▶ En **maintenant** et **renforçant** les liens avec les acteurs du sanitaire
- ▶ En **soutenant les familles**, en créant des services répondant à leurs besoins notamment par le biais des appels à projet

Engagement N°5

Assurer la pérennité de l'association

Établir un diagnostic

- ▶ **Définir** les objectifs et les besoins de l'association afin de cibler les compétences nécessaires, rechercher les personnes ressources

Établir une politique efficace d'intégration des familles

- ▶ En **rencontrant** systématiquement les familles à l'entrée de leur enfant ou leur proche dans un établissement
- ▶ En **informant** les familles de leurs droits et leurs devoirs
- ▶ En leur **expliquant l'importance et le rôle** du mouvement parental
- ▶ En **sollicitant** leur participation à des actions ponctuelles, à des projets fédérateurs

Développer la communication avec l'extérieur

- ▶ **Faire connaître** nos actions et nos besoins via tous les moyens à notre disposition (presse, multimédia, réseaux sociaux, mail...)
- ▶ **Créer des liens forts** avec les associations de notre secteur d'activités et les associations de notre secteur géographique
- ▶ En provoquant des rencontres et mutualisant nos moyens et nos compétences
- ▶ En s'investissant dans les différentes instances

Développer notre réseau et mobiliser de nouvelles compétences



“

Pour conclure...

Ce projet associatif est établi pour une durée de 5 ans, soit la période 2022 /2027.

Les rapports de gestion et d'activité présentés chaque année en Assemblée Générale permettront de s'assurer du suivi des orientations énoncées, de formuler les résultats obtenus et au besoin de procéder aux nécessaires actualisations.

Il s'agit d'un document de référence destiné en priorité aux membres de l'Association et aux professionnels des établissements. Il sera également remis :

- ▶ Aux familles
- ▶ À nos divers partenaires
- ▶ Aux financeurs
- ▶ Aux pouvoirs publics
- ▶ À tout nouveau salarié et à tout nouvel adhérent

Que toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce projet associatif soient ici remerciées.



Définition de la santé par l'O.M.S.

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.



Nous contacter

Siège Social et Associatif

Rue Évariste Galois
Zone Coriolis
71210 TORCY

Siège Social

☎ 03 85 80 07 00
✉ siege.social@pbbs.fr

Siège Associatif

☎ 03 85 78 75 00
✉ association@pbbs.fr

Secteur Chalon-sur-Saône

MDA espace Jean Zay
4, rue Jules Ferry
71100 CHALON-SUR-SAÔNE
☎ 09 54 63 49 32
✉ association@pbbs.fr

Secteur Le Creusot

80, route de Couches
71670 LE BREUIL
☎ 03 85 78 75 00
✉ association@pbbs.fr

Permanences

Lundi, Mardi, Jeudi 8h-12h / 14h-17h
Mercredi, Vendredi 8h30-12h

Les Établissements

LE BREUIL

IME Charleville
EEAP Mille soleils (CME)
1, rue de Charleville
71670 LE BREUIL
☎ 03 85 77 40 50
✉ ime.charleville@pbbs.fr
✉ eeap.millesoleils@pbbs.fr

ESAT du Breuil

53, rue de Montcoy
71670 LE BREUIL
☎ 03 85 73 01 20
✉ esatdubreuil@pbbs.fr

EANM Harmonie

(Foyer d'Hébergement)
Rue d'Essertenne
71670 LE BREUIL
☎ 03 85 73 92 30
✉ lesfoyersdubreuil@pbbs.fr

EANM Eglantines (Foyer de Vie)

AJ Eglantines
Rue d'Eglantines
71670 LE BREUIL
☎ 03 85 73 92 30
✉ lesfoyersdubreuil@pbbs.fr

MAS Les Catalpas

3, rue de Charleville
71670 LE BREUIL
☎ 03 85 56 12 06
✉ mas.lescatalpas@pbbs.fr

BERGESSERIN

MAS Le Replat
5, route des trois Monts
71250 BERGESSERIN
☎ 03 85 40 40 00
✉ mas.lereplat@pbbs.fr

LOUHANS

AJ Le Mirandis
3, chemin de Reverseille
71500 LOUHANS
☎ 03 85 72 26 91
✉ foyers.lemirandis@pbbs.fr

LE CREUSOT

AJ Séniors
AJ Albatros
9, rue Saint-Henri
71200 LE CREUSOT
☎ 09 61 34 17 61
✉ aj.seniors@pbbs.fr
✉ aj.albatros@pbbs.fr

SAVS Alizé

31, rue Edith Cavell
71200 LE CREUSOT
☎ 09 51 54 35 26
✉ savs.alize@pbbs.fr

SAVS Séniors

9, rue Saint-Henri
71200 LE CREUSOT
☎ 03 58 71 01 16
✉ savs.seniors@pbbs.fr

LUX

DAPHAD
23, rue André Malatray
71100 LUX
☎ 09 82 81 75 83
✉ daphad@pbbs.fr

SEVREY

EAM Arc-en-Ciel (FAM)
53, rue Auguste Champion
71100 SEVREY
☎ 03 85 94 91 10
✉ eam.arcenciel@pbbs.fr

SIMARD

EANM Le Mirandis (Foyer de Vie)
EAM Le Mirandis (FAM)
29-30, route de Louhans
71330 SIMARD
☎ 03 85 72 26 91
✉ foyers.lemirandis@pbbs.fr



ASSOCIATION PARENTALE

Rue Évariste Galois · 71210 Torcy

☎ 03 85 78 75 00 ✉ association@pbbs.fr



Association affiliée
à l'Unapei déclarée
d'utilité publique